



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0134

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos renforcé dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Attribution d'aides pour la période comprise entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burrinand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pilon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 27 juillet 2020**Délibération n° 2020-0134**

commission principale :

objet : **Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos renforcé dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Attribution d'aides pour la période comprise entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2020-4251 du 8 juin 2020, la Métropole de Lyon a renforcé son dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Ce mode de déplacement vertueux permet en effet de respecter les règles de distanciation sociale exigées par le contexte actuel tout en proposant une solution de mobilité durable.

Ce dispositif se traduit par l'attribution d'une aide financière d'un montant égal à 50 % du prix d'achat toute taxe comprise dans la limite d'un plafond de 500 € par matériel neuf ou d'occasion acheté chez un professionnel et par bénéficiaire, au bénéfice des personnes physiques résidant dans les communes situées sur le territoire de la Métropole.

L'observatoire mobilité mis en place depuis la sortie du confinement montre que l'usage de la voiture particulière reste important, même si les usagers reviennent progressivement vers les transports en commun et les modes actifs (vélos, vélo'v, trottinettes).

Il concerne les achats effectués entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 de vélos cargos, familiaux, pour personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, de vélos pliants, de vélos à assistance électrique (VAE) ou de dispositifs permettant de transformer un vélo en VAE, ainsi que de châssis pendulaires à 2 roues permettant de transformer un vélo en triporteur.

L'accompagnement du déconfinement, par la Métropole, pour orienter les usagers vers les modes actifs, plutôt que l'utilisation d'une voiture particulière s'est traduit par de nombreuses actions, notamment : la création de 30 km d'aménagements cyclables dans le cadre de l'urbanisme tactique, un soutien financier aux ateliers d'auto-réparation de vélos, ainsi que l'augmentation du plafond de l'aide à l'achat qui est passé de 100 € pour les achats effectués entre le 1^{er} janvier et le 17 mars 2020 à 500 € pour les achats effectués à partir du 17 mars 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Ces actions ont permis à de nombreux Grands Lyonnais de choisir le vélo pour leurs déplacements quotidiens. L'analyse des différents points de comptage mis en place par les services de la Métropole fait ainsi apparaître une augmentation de 35 % en moyenne du trafic vélo par rapport à l'an passé.

Le dispositif d'aide à l'achat renforcé par la Métropole connaît un véritable engouement. Alors que 600 demandes avaient été déposées entre le 1^{er} janvier et le 17 mars 2020, ce sont plus de 2 700 demandes qui sont comptabilisées à ce jour.

II - Budget

Un budget total de 350 000 € a été alloué à ce dispositif d'incitation financière pour l'année 2020, or celui-ci ne permet plus de couvrir actuellement l'ensemble des demandes reçues par les services de la Métropole.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'allouer un budget de 1 500 000 € supplémentaires afin d'abonder au financement du dispositif d'aide à l'achat de vélos pour l'année 2020 et satisfaire les demandes reçues ou à venir ;

Vu ledit dossier ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans l'objet du rapport, il convient de remplacer :

"Augmentation des crédits"

par

"Individualisation totale d'autorisation de programme".

Dans le dispositif, il convient de remplacer :

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P09O5349 - modes alternatifs."

par

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 500 000 €, en dépenses, à la charge du budget principal en 2020, sur l'opération n° 0P09O5349 - modes alternatifs."

il convient également d'ajouter :

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204 - opération n° 0P09O5349 - modes alternatifs."

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - le renforcement budgétaire de 1 500 000 € supplémentaires pour le financement du dispositif métropolitain d'aide à l'achat, auprès d'un commerçant professionnel implanté sur le territoire de la Métropole, de vélos cargos, familiaux, pour personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, de vélos pliants, de VAE ou de dispositifs permettant de transformer un vélo en VAE ainsi que de châssis pendulaires à 2 roues permettant de transformer un vélo en triporteur, neufs ou d'occasion, homologués, au bénéfice des personnes physiques résidant dans les communes situées sur le territoire de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 500 000 €, en dépenses, à la charge du budget principal en 2020, sur l'opération n° 0P09O5349 - modes alternatifs.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204 - opération n° 0P09O5349 - modes alternatifs.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.